



COMMUNE DE COURLON-SUR-YONNE

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE ORDINAIRE
DU VENDREDI 30 AOÛT 2024
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**
article L2121-25 du CGCT

N° Délibérations		Décisions
64/2024	Salle des fêtes « choix du bureau de contrôle ». La société retenue par le Conseil Municipal est la société APAVE.	approuvée à l'unanimité
65/2024	Salle des fêtes « choix du bureau d'études ». La société retenue par le Conseil Municipal est la société 3IA.	approuvée à l'unanimité
66/2024	Salle des fêtes « choix pour la prestation Sécurité Protection Santé SPS ». La société retenue par le Conseil Municipal est la société SOCOTEC.	approuvée à l'unanimité
67/2024	Demande des subventions « travaux/honoraires de la salle des fêtes »	approuvée à l'unanimité
68/2024	Choix de l'entreprise pour le P.M.R. Le choix retenu est l'entreprise CHAGOT.	approuvée à l'unanimité
69/2024	Demande de subvention pour les travaux P.M.R.	approuvée à l'unanimité
70/2024	Admission en non- valeur BP Communal. Pour un montant de total de 25.50 €.	approuvée à l'unanimité
71/2024	Admission en non- valeur BP Assainissement. Pour un montant de total de 0,18 €.	approuvée à l'unanimité
72/2024	Décision modificative n°2 BP Communal	non délibérée faute d'élément
73/2024	Transfert des frais du BP Assainissement vers le BP Communal	non délibérée faute d'élément
74/2024	Consultation prestataire repas/goûter cantine	non délibérée faute d'élément

Affichage en Mairie, le 02 Septembre 2024 à 14h00.
Publication sur le site de la Commune, le 02 Septembre 2024

Le Maire,
Christina Rangdet,

